



PUBLICATION INTERNE

Réf: 2026.71587.PE

Sont déclarés vacants **deux tâches « maîtres grillardin »** (m/f) pour renforcer l'équipe des réceptions communales, notamment pour préparer des grillades lors de festivités communales.

Il s'agit d'une **tâche accessoire volontaire** portant plus particulièrement sur la tâche du **maître grillardin** lors de manifestations communales isolées (2-3 fois par an).

Les barbecues ayant lieu pendant les heures de travail normal (suivant plan de travail) sont considérées comme heures de travail normales. Dans le cas où les barbecues ont lieu en dehors des heures de travail normales, celles-ci sont bonifiées comme heures supplémentaires.

Ladite activité au service des réceptions n'est compatible qu'avec un poste émanant d'un des services de régie.

Conditions spéciales requises :

- avoir des connaissances dans l'art du barbecue
- être confiant dans la préparation d'aliments
- avoir le sens de l'organisation
- bonne présentation et discrétion
- respect d'un code vestimentaire approprié à la situation
- maîtrise du luxembourgeois est considéré comme un atout

Notre coordinateur des festivités M. Serge Breyer se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. : 50 12 51 – 2071).

Les candidatures pour ces postes sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins pour le **17 mai 2026 au plus tard**.

Pétange, le 30 avril 2026

Le secrétaire,

Mike Braun

Le bourgmestre,

Jean-Marie Halsdorf